



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Jeudi 21 Avril 2011

Date de la convocation 13 Avril 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes CABRIERES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, Mme POUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, PERET : M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.SATGER Jean-Noël ; Mme CAER Michèle à M.TOLOS Joseph ; M.VEDEL Jean-Louis à M.MARTINEZ Christian ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.FAVIER Marc à M.SEGURA René ; M.VENTRE Philippe à M.CAZORLA Alain ; M.ESTEVE Bernard à M.BARDEAU Francis ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; M.SOTO Bernard à M.GIL Claude ; M.LOPEZ Daniel à M.QUEROL Jean-François ; M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Vote du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2011.

Monsieur LACROIX informe les membres du conseil communautaire que suite à la réforme de la Taxe Professionnelle, la Communauté de Communes du Clermontais doit percevoir, en substitution, de nouveaux impôts acquittés par les entreprises: cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, taxe sur les surfaces commerciales.

Il précise que parmi ces impôts, seule la cotisation foncière des entreprises (CFE) est calculée à partir d'un taux voté par le conseil communautaire.

Il ajoute que le taux de référence de la cotisation foncière des entreprises est égal au taux-relais voté en 2010 auquel s'ajoute la somme des taux de taxe professionnelle votés par le Conseil général de l'Hérault et par le Conseil régional du Languedoc-Roussillon en 2009, corrigé d'un coefficient correspondant à l'abattement général de 16 % appliqué antérieurement et à la rétrocession partielle des frais de gestion antérieurement perçus par l'Etat. Le taux de référence, proposé par les services fiscaux, est ainsi de 32,83 %.

Monsieur LACROIX propose, après avis favorable de la commission des finances du 20 avril 2011, de maintenir le taux de C.F.E proposé par les services fiscaux et de le fixer à 32,83 %.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M.LACROIX et après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE,

APPROUVE le maintien du taux de C.F.E proposé par les services fiscaux tel que présenté.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.